

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES  
DE L'EST DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2012

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## TABLE DES MATIÈRES

|   | PAGE |
|---|------|
| Rapport de la direction                         | 1    |
| Rapport de l'auditeur indépendant               | 2    |
| États financiers consolidés                     |      |
| État consolidé de la situation financière       | 4    |
| État consolidé des résultats                    | 5    |
| État consolidé des flux de trésorerie           | 6    |
| État consolidé de l'évolution de la dette nette | 7    |
| Notes complémentaires                           | 8    |

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004 : B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11. Ces états sont préparés selon les méthodes comptables énumérées à la note 1.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle les actifs sont protégés, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers consolidés. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction et les vérificateurs internes du Conseil.

Les membres du Comité de vérification se réunissent avec la direction et les auditeurs externes afin d'étudier les états financiers consolidés et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Marciel Lavallée, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers consolidés décrit leur responsabilité, l'étendue de leur audit et leur opinion relativement aux états financiers consolidés du Conseil.



Édith Dumont  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière



Lise Fauchon, CGA  
Directrice des finances

Ottawa (Ontario)  
Le 27 novembre 2012

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux conseillères et aux conseillers scolaires  
du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2012 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base des exigences du référentiel comptable stipulées à la note complémentaire 1.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au référentiel comptable décrit à la note 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario au 31 août 2012, ainsi que de ses résultats d'activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1.

*Référentiel comptable*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note complémentaire 1 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 27 novembre 2012

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2012

|  | 2012                 | 2011          |
|--|----------------------|---------------|
| <b>ACTIF FINANCIER</b>   |                      |               |
| Liquidités   | 6 993 002 \$         | 11 575 547 \$ |
| Débiteurs  | 7 107 793            | 6 465 394     |
| Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations<br>approuvées (note 2) | 124 346 988          | 128 427 338   |
| Autres   | 128 453              | 350 283       |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER</b>  | <b>138 576 236</b>   | 146 818 562   |
| <b>PASSIF</b>  |                      |               |
| Emprunts temporaires (note 6)  | 731 000              | 857 000       |
| Créditeurs et charges à payer  | 10 232 063           | 8 231 409     |
| Autres   | 34 659               | 77 046        |
| Revenus reportés (note 7)  | 1 391 846            | 3 522 606     |
| Avantages sociaux futurs (note 8)  | 7 161 155            | 20 207 957    |
| Apports en capital reportés (note 9)   | 158 958 029          | 159 535 818   |
| Dette à long terme nette (note 10)   | 121 067 302          | 125 921 704   |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>   | <b>299 576 054</b>   | 318 353 540   |
| <b>DETTE NETTE</b>   | <b>(160 999 818)</b> | (171 534 978) |
| <b>ACTIF NON FINANCIER</b>   |                      |               |
| Frais payés d'avance   | 5 331 605            | 2 537 179     |
| Immobilisations corporelles (note 11)  | 193 877 412          | 184 456 087   |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER</b>  | <b>199 209 017</b>   | 186 993 266   |
| <b>EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 3)</b>  | <b>38 209 199 \$</b> | 15 458 288 \$ |

*Obligations contractuelles et éventualités (note 17)*

AU NOM DU CONSEIL

 , président du Conseil

 , directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2012

|   | 2012                            |                      | 2011<br>Réel  |
|---|---------------------------------|----------------------|---------------|
|   | Budget<br>(non audité - note 4) | Réel                 |               |
| <b>REVENUS</b>  |                                 |                      |               |
| Impôt local   | 25 943 542 \$                   | 24 975 174 \$        | 25 424 130 \$ |
| Subventions provinciales – Subventions<br>pour les besoins des élèves | 126 776 116                     | 130 051 786          | 122 639 645   |
| Subventions provinciales – autres                                     | 3 860 089                       | 4 806 890            | 6 052 425     |
| Subventions fédérales et droits de<br>scolarité                       | 269 589                         | 352 800              | 367 283       |
| Autres revenus – conseils scolaires                                   | 135 000                         | 279 682              | 149 108       |
| Autres droits de scolarité et revenus                                 | 4 168 007                       | 8 539 221            | 4 493 163     |
| Revenus de placement  | 71 453                          | 214 644              | 200 064       |
| Fonds générés par les écoles  | 3 879 060                       | 4 286 303            | 4 255 186     |
| Amortissement des apports en capital<br>reportés                      | 8 246 882                       | 8 078 483            | 7 702 162     |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>  | <b>173 349 738</b>              | <b>181 584 983</b>   | 171 283 166   |
| <b>CHARGES (note 12)</b>  |                                 |                      |               |
| Enseignement  | 117 502 796                     | 100 100 044          | 106 759 280   |
| Administration  | 6 117 521                       | 5 725 434            | 5 503 961     |
| Transport   | 11 053 480                      | 10 719 629           | 10 026 782    |
| Installations destinées aux élèves                                    | 30 701 526                      | 31 218 734           | 29 507 153    |
| Autres dépenses   | 3 598 677                       | 7 108 658            | 5 592 778     |
| Activités financées par les écoles                                    | 4 114 336                       | 3 961 573            | 4 523 916     |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>  | <b>173 088 336</b>              | <b>158 834 072</b>   | 161 913 870   |
| <b>EXCÉDENT ANNUEL</b>  | <b>261 402</b>                  | <b>22 750 911</b>    | 9 369 296     |
| <b>EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT<br/>DE L'EXERCICE</b>                   | <b>5 975 926</b>                | <b>15 458 288</b>    | 6 088 992     |
| <b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN<br/>DE L'EXERCICE</b>                   | <b>6 237 328 \$</b>             | <b>38 209 199 \$</b> | 15 458 288 \$ |

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2012

|   | 2012                | 2011                 |
|---|---------------------|----------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                  |                     |                      |
| Excédent annuel   | 22 750 911 \$       | 9 369 296 \$         |
| Ajustement pour amortissement des immobilisations corporelles       | 8 279 367           | 7 723 294            |
| <b>Sources et (utilisations) :</b>                                  |                     |                      |
| Gain reporté au titre de cession des actifs reportés                | -                   | (18 118)             |
| Diminution des débiteurs  | 3 437 951           | 879 368              |
| Diminution des autres actifs financiers                             | 221 830             | 40 306               |
| Augmentation (diminution) des créiteurs et des charges à payer      | 2 000 654           | (1 330 452)          |
| Diminution des autres éléments de passif                            | (42 387)            | (8 546)              |
| Augmentation (diminution) des revenus reportés                      | (2 130 760)         | 200 579              |
| Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs              | (13 046 802)        | 1 302 278            |
| Augmentation des frais payés d'avance                               | (2 794 426)         | (181 603)            |
| <b>Flux de trésorerie de fonctionnement</b>                         | <b>18 676 338</b>   | <b>17 976 402</b>    |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>                |                     |                      |
| Produit de la vente d'immobilisations corporelles                   | -                   | 160 000              |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                           | (17 700 692)        | (14 395 886)         |
| <b>Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations</b>       | <b>(17 700 692)</b> | <b>(14 235 886)</b>  |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                                     |                     |                      |
| Diminution des emprunts temporaires                                 | (1 626 000)         | (1 321 000)          |
| Émission d'emprunts temporaires                                     | 1 500 000           | -                    |
| Remboursement de la dette et contributions au fonds d'amortissement | (4 854 402)         | (4 612 588)          |
| Augmentation (diminution) des apports en capital reportés           | (577 789)           | 3 912 941            |
| <b>Flux de trésorerie de financement</b>                            | <b>(5 558 191)</b>  | <b>(2 020 647)</b>   |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS</b>                     | <b>(4 582 545)</b>  | <b>1 719 869</b>     |
| <b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                            | <b>11 575 547</b>   | <b>9 855 678</b>     |
| <b>LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                            | <b>6 993 002 \$</b> | <b>11 575 547 \$</b> |

## CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2012

|  | 2012                            |                         | 2011<br>Réel            |
|--|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
|  | Budget<br>(non audité - note 4) | Réel                    |                         |
| Excédent annuel  | 261 402 \$                      | 22 750 911 \$           | 9 369 296 \$            |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                  | (9 832 712)                     | (17 700 692)            | (14 395 886)            |
| Amortissement des immobilisations corporelles              | 8 463 816                       | 8 279 367               | 7 723 294               |
| Produit de la vente d'immobilisations corporelles          | -                               | -                       | 160 000                 |
| Gain sur disposition d'actifs alloués aux revenus reportés | -                               | -                       | (18 118)                |
| Utilisation de frais payés d'avance                        | 2 537 179                       | 2 537 179               | 2 355 576               |
| Acquisition des frais payés d'avance                       | (2 537 179)                     | (5 331 605)             | (2 537 179)             |
| <b>VARIATION DE LA DETTE NETTE</b>                         | <b>1 107 494</b>                | <b>10 535 160</b>       | <b>2 656 983</b>        |
| <b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                  | <b>(171 534 978)</b>            | <b>(171 534 978)</b>    | <b>(174 191 961)</b>    |
| <b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                  | <b>(172 642 472) \$</b>         | <b>(160 999 818) \$</b> | <b>(171 534 978) \$</b> |

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

---

## 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément au référentiel comptable décrit ci-après :

### a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils devraient adopter les Normes canadiennes comptables du secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services soient inscrit comme des apports en capital reportés. Les apports en capital reportés doivent ensuite être amortis et le revenu constaté sur la durée de vie utile restante du bien en question. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont significativement différentes des exigences des Normes comptables du secteur public en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints sauf si le paiement de transfert est assorti de règles créant un passif pour le bénéficiaire, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables du secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables du secteur public.

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

---

## 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### a) Référentiel comptable (suite)

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public.

Le Règlement 395/11, « Conventions et méthodes comptables », rendu public à l'automne 2011 exige que les conseils scolaires respectent les exigences des conventions comptables présentées ci-dessus. Avant l'entrée en vigueur de ce règlement, les états financiers consolidés au 31 août 2011 étaient préparés selon un cadre à fins déterminées exigé par le ministère de l'Éducation. Par conséquent, ce sont les premiers états financiers des conseils scolaires dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière* (« nouveau cadre de préparation des rapports financiers »). Les conseils scolaires ont appliqué ce nouveau cadre de préparation des rapports financiers rétroactivement aux informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés. Aucun changement n'a été apporté à l'excédent accumulé dans l'état de la situation financière en date du 31 août 2011 ou de l'excédent annuel de l'état des résultats pour l'exercice se terminant le 31 août 2011 à cause de cette transition vers un nouveau cadre de préparation des états financiers.

### b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les revenus et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Le Consortium de transport scolaire d'Ottawa et le Consortium de transport scolaire de l'Est sont aussi consolidés proportionnellement dans les états financiers du Conseil.

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs, sont éliminés.

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

---

## 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### c) Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux Normes comptables du secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### d) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrés par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

### e) Méthode de comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés, et les charges sont constatées à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées après la réception des biens ou des services et l'établissement d'une obligation légale de paiement.

### f) Liquidité

Les liquidités du Conseil sont composées du solde bancaire et, s'il y a lieu, des dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### g) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont offerts.

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

---

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### h) Avantages sociaux futurs

- i. Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*, qui a notamment modifié le régime de gratification de retraite, le régime de congé et les assurances-maladie, vie et dentaire des retraités. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

Le coût des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux est établi par calcul actuariel selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Au cours des années précédentes, le coût des gratifications de retraite acquises ou accumulées par les employés au cours de leur carrière était établi par un calcul actuariel fondé sur les hypothèses les plus probables de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite et les taux d'escompte. À la suite de la modification du régime, le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ces jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les hypothèses les plus probables de la direction relatives au taux d'escompte. Ces changements apportés au régime ont entraîné une compression de régime et tous les gains ou pertes actuariels non amortis sont constatés au 31 août 2012. Tous les futurs gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

- ii. En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.
- iii. Le coût des régimes à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, représente les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'immobilisation corporelle sont inscrites comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont inscrits comme des recettes au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation sous-jacent. Les éléments suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectations externes reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

#### j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, à la construction, à la production ou à l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts liés à sa construction intercalaires.

Les contrats de location-acquisition dans le cadre desquels un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux charges.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative de la manière suivante :

|   |                        |
|---|------------------------|
| Aménagement de terrains ayant une durée de vie limitée    | 15 ans                 |
| Bâtiments   | 40 ans                 |
| Structures non permanentes et autres bâtiments            | 20 ans                 |
| Mobilier, équipements et fournitures initiales des écoles | 5 ou 10 ans            |
| Matériel et logiciels informatiques                       | 5 ans                  |
| Véhicules   | 5 ou 10 ans            |
| Bâtiments loués   | selon la durée du bail |

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

---

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### j) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations mises hors service de façon permanente et conservées en attendant leur revente sont comptabilisées au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Les coûts englobent les montants consacrés aux améliorations visant à préparer l'immobilisation pour la vendre ou la viabiliser. Tout bâtiment mis hors service de façon permanente n'est plus amorti et la valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

#### k) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

Les transferts gouvernementaux destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition d'un passif sont considérés comme des apports en capital reportés. Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

#### l) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés. Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations d'origine externe concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaire et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté au solde du revenu reporté correspondant.

#### m) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette de soldes des fonds d'amortissement connexes.

#### n) Montants budgétisés

Les montants budgétisés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par le Conseil. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement prescrit par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et sont utilisés pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétisés ne sont pas audités.

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

### 2. DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario (le gouvernement) a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle qui tient compte de l'endettement en date du 31 août 2010 et qui est corroborée par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'endettement actuels.

Le Conseil a des comptes débiteurs avec le gouvernement de 124 346 988 \$ en date du 31 août 2012 en ce qui concerne cette subvention.

Le Conseil peut aussi se faire approuver d'autres subventions pour ses programmes d'immobilisations. Dans ce cas, ces montants seraient reflétés dans ces comptes débiteurs.

### 3. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est composé de ce qui suit :

|  | 2012              | 2011                 |
|--|-------------------|----------------------|
| Investissements dans les terrains                          | 23 042 732        | \$ 19 518 438        |
| Avantages sociaux futurs et intérêts courus                | (8 083 692)       | (21 152 075)         |
| Fonds générés par les écoles                               | 1 367 583         | 1 042 853            |
| Excédent de fonctionnement cumulé et affectations internes | 21 882 576        | 16 049 072           |
| <b>Excédent accumulé</b>                                   | <b>38 209 199</b> | <b>\$ 15 458 288</b> |

### 4. DONNÉES RELATIVES AU BUDGET

Les données budgétaires non auditées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2012 votés par le Conseil le 14 juin 2011. Les montants budgétés ne sont pas audités.

### 5. MARGE DE CRÉDIT

Le Conseil dispose d'une marge de crédit au montant de 25 000 000 \$ au taux préférentiel moins 0,5 %, renouvelable le 1 février 2013. En date du 31 août 2012, aucun montant n'a été avancé par rapport à cette marge de crédit.

### 6. EMPRUNT TEMPORAIRE

L'emprunt temporaire est une acceptation bancaire échéant en octobre 2012 et portant intérêt au taux de 1,48 %.

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

### 7. REVENUS REPORTÉS

Les revenus affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation du gouvernement provincial ou selon une entente sont comptabilisés au même rythme que les dépenses. Les revenus non comptabilisés dans l'année en cours sont reportés dans l'année subséquente et font partie intégrante de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2012 sont les suivants :

|   | Solde au<br>1 <sup>er</sup> septembre<br>2011 | Revenu<br>grevé d'une<br>affectation<br>d'origine<br>externe | Revenu<br>constaté<br>dans<br>la période | Transferts<br>aux<br>apports en<br>capital<br>reportés | Solde au<br>31 août 2012 |
|---|---|--|--|--|--------------------------|
| Financement de base – EEED                                  | 124 217 \$                                    | 15 839 447 \$  | 15 806 777 \$                            | - \$   | <b>156 887</b>           |
| Efficacité énergétique dans les écoles<br>– fonctionnement  | 109 962                                       | -  | 107 930                                  | -  | <b>2 032</b>             |
| Efficacité énergétique dans les écoles<br>– immobilisations | 1 469 572                                     | 152 274  | -  | 1 621 846  | -                        |
| Amélioration de la condition des<br>écoles                  | -   | 1 037 440  | -  | 855 897  | <b>181 543</b>           |
| Redevances d'aménagement scolaire                           | 1 993   | 1 634 240  | 1 636 233                                | -  | -                        |
| Immobilisations corporelles mineures                        | -   | 3 749 675  | 1 930 716                                | 1 818 959  | -                        |
| Réfection des écoles  | 706 678                                       | 1 305 817  | 139 666                                  | 1 872 829  | -                        |
| Intérêts - immobilisations                                  | -   | 6 751 929  | 6 751 929                                | -  | -                        |
| Produit de disposition -<br>immobilisations                 | 160 000                                       | -  | -  | -  | <b>160 000</b>           |
| Autres subventions externes                                 | 950 184                                       | 2 992 472  | 2 339 866                                | 711 406  | <b>891 384</b>           |
|   | <b>3 522 606 \$</b>                           | <b>33 463 294 \$</b>   | <b>28 713 117 \$</b>                     | <b>6 880 937 \$</b>                                    | <b>1 391 846 \$</b>      |

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

### 8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs est comme suit :

|   | Prestations<br>de retraite | Autres<br>avantages<br>sociaux<br>futurs | 2012         | 2011          |
|---|----------------------------|--|--------------|---------------|
| Obligations au titre des avantages sociaux futurs | 5 566 015 \$               | 1 595 140 \$                             | 7 161 155 \$ | 22 555 495 \$ |
| Perte actuarielle non amortie                     | -                          | -  | -            | (2 347 538)   |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs      | 5 566 015 \$               | 1 595 140 \$                             | 7 161 155 \$ | 20 207 957 \$ |

La charge au titre des prestations de retraite, des congés de maladie et des autres avantages sociaux futurs est comme suit :

|  | Prestations<br>de retraite | Autres<br>avantages<br>sociaux<br>futurs | 2012            | 2011         |
|--|----------------------------|--|-----------------|--------------|
| Coût des prestations pour l'exercice considéré                   | 1 115 919 \$               | 1 435 208 \$                             | 2 551 127 \$    | 1 801 866 \$ |
| Changement dû à la restructuration du régime d'avantages sociaux | (10 638 929)               | (7 330 776)                              | (17 969 705)    | -            |
| Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs  | 717 062                    | 362 817                                  | 1 079 879       | 1 067 027    |
| Amortissement des pertes actuarielles                            | 2 174 862                  | 1 042 686                                | 3 217 548       | 227 298      |
| Charge au titre des avantages sociaux futurs                     | (6 631 086) \$             | (4 490 065) \$                           | (11 121 151) \$ | 3 096 191 \$ |

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

---

### 8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

#### Changements apportés au régime

Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite au 31 août 2012 encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulés dans le cadre de leur régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non acquis sont éliminés à partir du 1 septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée qui ne permet pas d'accumuler les jours de congé non utilisés.

Les prestations d'assurance-vie et soins de santé sont des droits acquis pour les retraités et pour les employés qui prendront leur retraite en 2012-2013. À partir du 1 septembre 2013, tout nouveau retraité ayant accès aux prestations d'assurance-vie et pour soins de santé versera la totalité des cotisations liées à ces avantages sociaux et sera inclus dans un groupe établi distinct, afin que ce groupe s'autofinance.

#### Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les membres du personnel non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite regroupant plusieurs employeurs. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2012, le Conseil a cotisé 1 737 808 \$ (2011 : 1 330 648 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime interemployeurs, les charges de prestations de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

### 8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

#### Prestations de retraite (suite)

##### (iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se base sur le salaire, sur les jours de maladie accumulés et suite au changement du régime, sur le nombre d'années de service au 31 août 2012. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Les changements apportés au régime entraînent une réduction non récurrente de l'obligation de 10 638 929 \$.

#### Autres avantages sociaux futurs

##### (i) Congés de maladie cumulatifs

À la suite des changements apportés au régime, l'obligation du Conseil liée aux absences rémunérées à cause de l'accumulation des congés de maladie a été éliminée, ce qui entraîne une réduction non récurrente de l'obligation de 7 330 776 \$ et un gain correspondant découlant de cette compression a été rapporté dans l'état des résultats et dans l'excédent accumulé au 31 août 2012.

##### (ii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations d'un montant de 1 595 140 \$ (2011 : 946 168 \$) liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. La *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la CSPAAT, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait. Cela a entraîné une hausse non récurrente de l'obligation de 520 907 \$ du Conseil en date du 31 août 2012.

#### Hypothèses actuarielles

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les états financiers sont établis d'après une évaluation actuarielle préparée en date du 31 août 2012.

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Conseil sont les suivantes :

|                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| Taux d'actualisation | 3,00 % (2011 : 5,00 %) |
| Taux d'inflation     | 2,00 % (2011 : 3,50 %) |

## CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

#### 9. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés comme des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

|   | 2012                  | 2011           |
|---|-----------------------|----------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>   | <b>159 535 818 \$</b> | 155 622 877 \$ |
| Ajouts nets et autres ajustements aux apports en capital reportés | <b>7 500 694</b>      | 11 615 103     |
| Revenu constaté dans la période                                   | <b>(8 078 483)</b>    | (7 702 162)    |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>   | <b>158 958 029 \$</b> | 159 535 818 \$ |

#### 10. DETTE À LONG TERME NETTE

La dette à long terme nette comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

|   | 2012                  | 2011           |
|---|-----------------------|----------------|
| Débitures comportant un fonds d'amortissement émises au taux d'intérêt de 9,17 %  | -                     | 2 821 000 \$   |
| Moins : Actif du fonds d'amortissement  | -                     | (2 609 282)    |
|   | -                     | 211 718        |
| Emprunts à long terme à versements échelonnés à divers taux d'intérêt allant de 4,56 % à 5,48 % avec des échéances s'étalant entre 2024 et 2035 | <b>121 067 302</b>    | 125 709 986    |
|   | <b>121 067 302 \$</b> | 125 921 704 \$ |

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des cinq prochains exercices et au-delà de cette période :

|               | Capital et cotisations<br>au fonds<br>d'amortissement |    | Intérêts   | Total          |
|---------------|---|----|------------|----------------|
| 2012-2013     | 4 889 187   | \$ | 6 344 910  | \$ 11 234 097  |
| 2013-2014     | 5 148 789   |    | 6 085 308  | 11 234 097     |
| 2014-2015     | 5 422 188   |    | 5 811 909  | 11 234 097     |
| 2015-2016     | 5 710 117   |    | 5 523 980  | 11 234 097     |
| 2016-2017     | 6 013 349   |    | 5 220 748  | 11 234 097     |
| 2018 et après | 93 883 672  |    | 34 254 019 | 128 137 691    |
|               | 121 067 302   | \$ | 63 240 874 | \$ 184 308 176 |

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

### 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                         | Coûts   |                               |              |                          |
|-------------------------|---|-------------------------------|--------------|--------------------------|
|                         | Solde au<br>1 <sup>er</sup> septembre<br>2011 | Acquisitions<br>et transferts | Dispositions | Solde au<br>31 août 2012 |
| Terrains                | 20 375 438 \$                                 | 3 473 538 \$                  | - \$         | 23 848 976 \$            |
| Aménagement de terrains | 522 000                                       | 1 249 211                     | -            | 1 771 211                |
| Bâtiments               | 210 361 761                                   | 14 610 486                    | 157 600      | 224 814 647              |
| Mobilier et matériel    | 9 930 109                                     | 2 106 518                     | 951 206      | 11 085 421               |
| Véhicules               | 188 284                                       | -                             | -            | 188 284                  |
| Construction en cours   | 4 082 997                                     | (3 761 332)                   | -            | 321 665                  |
| Bâtiments loués         | 4 510 420                                     | 22 271                        | -            | 4 532 691                |
|                         | 249 971 009 \$                                | 17 700 692 \$                 | 1 108 806 \$ | 266 562 895 \$           |

|                            | Amortissement cumulé                          |               |              | Solde au<br>31 août 2012 | Valeur comptable nette |                |
|----------------------------|---|---------------|--------------|--------------------------|------------------------|----------------|
|                            | Solde au<br>1 <sup>er</sup> septembre<br>2011 | Amortissement | Dispositions |                          | 31 août 2012           | 31 août 2011   |
| Terrains                   | - \$  | - \$          | - \$         | - \$                     | 23 848 976 \$          | 20 375 438 \$  |
| Aménagement de<br>terrains | 95 862  | 87 375        | -            | 183 237                  | 1 587 974              | 426 138        |
| Bâtiments                  | 58 037 142                                    | 6 342 035     | 157 600      | 64 221 577               | 160 593 070            | 152 324 619    |
| Mobilier et matériel       | 5 349 216                                     | 1 646 074     | 951 206      | 6 044 084                | 5 041 337              | 4 580 893      |
| Véhicules                  | 34 518  | 18 828        | -            | 53 346                   | 134 938                | 153 766        |
| Construction en cours      | -   | -             | -            | -                        | 321 665                | 4 082 997      |
| Bâtiments loués            | 1 998 184                                     | 185 055       | -            | 2 183 239                | 2 349 452              | 2 512 236      |
|                            | 65 514 922 \$                                 | 8 279 367 \$  | 1 108 806 \$ | 72 685 483 \$            | 193 877 412 \$         | 184 456 087 \$ |

Les actifs en construction au coût de 321 665 \$ (2011 : 4 082 977 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

## 12. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-après résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats par article :

|   | 2012                            |                       | 2011<br>Réal   |
|---|---------------------------------|-----------------------|----------------|
|   | Budget<br>(non audité – note 4) | Réal                  |                |
| <b>Charges courantes</b>                      |                                 |                       |                |
| Traitements et salaires                       | 102 844 578 \$                  | 95 357 591 \$         | 94 388 751 \$  |
| Avantages sociaux                             | 14 551 349                      | 5 887 880             | 12 924 319     |
| Perfectionnement du personnel                 | 723 886                         | 494 707               | 436 434        |
| Fournitures et services                       | 18 892 407                      | 18 003 344            | 17 496 169     |
| Frais d'intérêt                               | 6 850 097                       | 6 709 408             | 7 080 140      |
| Location                                      | 133 467                         | 482 003               | 485 958        |
| Frais et services contractuels                | 15 721 267                      | 16 698 188            | 15 549 050     |
| Subventions externes et autres                | 3 958 955                       | 6 921 584             | 5 752 684      |
| Transferts à d'autres conseils                | 948 514                         | -                     | 77 071         |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 8 463 816                       | 8 279 367             | 7 723 294      |
|   | <b>173 088 336 \$</b>           | <b>158 834 072 \$</b> | 161 913 870 \$ |

## 13. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les sommes puisées à même le fonds de fonctionnement au titre du service de la dette et des intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

|  | 2012                 | 2011          |
|--|----------------------|---------------|
| Versements sur le capital de la dette à long terme, y compris les contributions au fonds d'amortissement | 4 854 402 \$         | 4 612 588 \$  |
| Versement sur le capital des emprunts temporaires  | 1 626 000            | 1 321 000     |
| Versements d'intérêt sur la dette à long terme et emprunts temporaires                                   | 6 709 408            | 7 080 140     |
|  | <b>13 189 810 \$</b> | 13 013 728 \$ |

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

## 14. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT

Le 14 janvier 2009, le Consortium de transport scolaire de l'Est a été constitué en personne morale. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire de l'Est, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire de l'Est sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le 28 mai 2011, le Consortium de transport scolaire d'Ottawa a été constitué en personne morale. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire d'Ottawa, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire d'Ottawa sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux charges des consortiums figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et les soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

### Consortium de transport scolaire de l'Est

|                               | 2012             |                 | 2011             |                 |
|-------------------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|
|                               | Total            | Quote-part      | Total            | Quote-part      |
| <b>Situation financière :</b> |                  |                 |                  |                 |
| Actifs financiers             | 2 211 900 \$     | 353 904 \$      | 3 118 023 \$     | 530 064 \$      |
| Passifs                       | 2 181 814        | 349 090         | 3 101 759        | 527 299         |
| Actifs non financiers         | -                | -               | -                | -               |
| <b>Excédent accumulé</b>      | <b>30 086 \$</b> | <b>4 814 \$</b> | <b>16 264 \$</b> | <b>2 765 \$</b> |
| <b>Opérations :</b>           |                  |                 |                  |                 |
| Revenus                       | 15 929 285 \$    | 2 548 686 \$    | 14 864 052 \$    | 2 526 889 \$    |
| Charges                       | 15 915 463       | 2 546 474       | 14 859 775       | 2 526 162       |
| <b>Excédent de l'exercice</b> | <b>13 822 \$</b> | <b>2 212 \$</b> | <b>4 277 \$</b>  | <b>727 \$</b>   |

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

## 14. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT (suite)

### Consortium de transport scolaire d'Ottawa

|                               | 2012          |              | 2011          |              |
|-------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
|                               | Total         | Quote-part   | Total         | Quote-part   |
| <b>Situation financière :</b> |               |              |               |              |
| Actifs financiers             | 3 822 046 \$  | 1 203 944 \$ | 3 904 580 \$  | 1 229 943 \$ |
| Passifs                       | 3 821 903     | 1 203 899    | 3 904 437     | 1 229 898    |
| Actifs non financiers         | -             | -            | -             | -            |
| Excédent accumulé             | 143 \$        | 45 \$        | 143 \$        | 45 \$        |
| <b>Opérations :</b>           |               |              |               |              |
| Revenus                       | 21 025 960 \$ | 6 623 177 \$ | 19 996 937 \$ | 6 299 035 \$ |
| Charges                       | 21 025 960    | 6 623 177    | 19 996 794    | 6 298 990    |
| Excédent de l'exercice        | - \$          | - \$         | 143 \$        | 45 \$        |

## 15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$ par évènement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. Le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

## 16. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Une fiducie a été créée en 2002-2003 pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé au Conseil la dette NFP, qui s'élevait à 2 823 908 \$. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP. Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus à l'état de la situation financière du Conseil.

---

# CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

---

## 17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil fait l'objet de diverses réclamations dont il ne peut prédire les résultats avec certitude. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2012, la direction est d'avis qu'elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Conseil. Advenant le cas où le Conseil aurait à déboursier un montant lié à ces réclamations, il serait imputé aux résultats de l'exercice en cours.

Le Conseil s'est engagé en vertu de lettres de garantie totalisant 1 344 707 \$ en date du 31 août 2012.

## 18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de la trésorerie, des débiteurs, des autres actifs financiers, des créditeurs et des charges à payer et de la dette à long terme. Sauf si autrement mentionné, le Conseil n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est comparable à leur valeur comptable.

## 19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.